

21 juillet 2009



> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

## **Jean-Paul Huchon dénonce le « hold up » de l'Etat sur les fonds de la formation professionnelle**

Le projet de la loi sur la formation professionnelle achève sa première lecture à l'Assemblée Nationale.

Malgré des débats de fond et une implication très forte des parlementaires, notamment d'opposition (tous les amendements du Parti Socialiste ont été retoqués), les orientations les plus négatives du projet de loi n'ont à ce stade pas pu être corrigées.

Derrière des intentions partagées par tous, comme former plus ceux qui en ont le plus besoin et simplifier un système d'une grande complexité, se cachent en effet une **volonté de l'Etat de procéder à un « hold-up » sur les fonds de la formation professionnelle**, au détriment des partenaires sociaux et des régions.

Ainsi, au **mépris de toutes les lois de décentralisation** votées par toutes les majorités depuis 1982, le projet de loi entend soumettre le programme régional des formations, aujourd'hui adopté après large concertation par les régions, à l'aval du préfet et du recteur. Avec la procédure prévue, il est clair **qu'il ne sera plus possible de se doter de programmes stratégiques pluriannuels au niveau régional**.

De même, **l'Etat met la main sur le fonds national de sécurisation des parcours**, pourtant paritaire, et refuse d'associer les régions à une contractualisation pourtant naturelle autour d'objectifs partagés avec les partenaires sur des actions d'accompagnement et de formation de salariés fragilisés. C'est pourtant une priorité dans la période actuelle.

Au-delà de ces deux aspects centraux et symptomatiques, si on veut vraiment simplifier le système et former davantage les salariés et demandeurs d'emploi faiblement qualifiés, **il faut que le débat au Sénat permette :**

- de poser les bases d'un véritable droit à la formation initiale différée, comme le demandaient les partenaires sociaux et comme les régions l'initient depuis plusieurs années ;
- d'organiser un service public régional de l'orientation, suggéré dans le livre vert de la Commission Hirsch mais non traduit dans les faits par le projet de loi ;
- d'achever la décentralisation en transférant aux régions les compétences résiduelles de l'Etat (illettrisme, handicapés, etc...) ;

Contact presse : Alexandre Gallet 01 53 85 78 65 / [alexandre.gallet@iledefrance.fr](mailto:alexandre.gallet@iledefrance.fr)

Communiqué de presse